# RÉSERVER UNE SALLE OU UN ÉQUIPEMENT SPORTIF

## 1) Mise à disposition annuelle salle et équipement sportif

**Avant le 15 juillet :** Pré réservation des salles ou équipements sportifs

**Remplir le formulaire en ligne de**
« Mise à disposition **annuelle** de salle ou équipement sportif »

- disponible sur le site de la mairie de Fonsorbes www.fonsorbes.fr, Espace « Associations », rubrique : « Démarches »

**Examen du dossier** par les ELUS ou les services municipaux. Une réunion de concertation pourra être prévue

**Juillet 2023**

Courrier de réponse adressé à l'association

**Septembre 2023**

- Signature des conventions et des règlements d'utilisation par les associations
- Remise des attestations d'assurance par les associations
- Remise des consignes de sécurité

# 2) Mise à disposition temporaire salle et équipement sportif

**A) POUR DES BESOINS COMPLÉMENTAIRES DE CRÉNEAUX HORAIRES DU SITE QUI VOUS A ÉTÉ ACCORDÉ À L'ANNÉE**
**Délai minimum : 8 jours avant**

↓

**Remplir le formulaire en ligne**
« mise à disposition ***temporaire*** de salle ou équipement sportif »

- disponible sur le site de la mairie de Fonsorbes www.fonsorbes.fr, Espace « Associations », rubrique : « Démarches »

↓

Réponse des services municipaux

↓

**B) POUR DES BESOINS PONCTUELS D'UNE AUTRE SALLE OU D'UN AUTRE ÉQUIPEMENT**
**Délai minimum : 15 jours avant**

↓

**Remplir le formulaire en ligne de :**
« mise à disposition temporaire de salle ou équipement sportif »

- disponible sur le site de la mairie de Fonsorbes www.fonsorbes.fr, Espace « Associations », rubrique : « Démarches »

↓

Réponse des services municipaux

- Signature de la convention de mise à disposition et du règlement intérieur

**RAPPEL :** Toute réservation de salle ou équipement destinée à une manifestation doit se faire à l'aide du formulaire **« déclaration d'une manifestation ouverte au public »**

# 3) Mise à disposition matériel

POUR DES BESOINS DE MATÉRIEL **HORS MANIFESTATIONS**
**Délai minimum : 8 jours avant**

**Remplir le formulaire en ligne**
« mise à disposition de matériel »

- disponible sur le site de la mairie de Fonsorbes www.fonsorbes.fr, Espace « Associations », rubrique : « Démarches »

Les services municipaux livrent, dans la mesure du possible, le matériel.

La restitution du matériel se fait à la date et à l'heure convenues préalablement.

Les éventuels dégâts et/ou remise en état seront facturés à l'utilisateur.

**POUR LES TENTES, PODIUM…**

**Délai de réservation minimum : 15 jours avant**

**A NOTER :** le matériel vous sera remis en fonction de la disponibilité du stock

**RAPPEL :** Toute réservation de matériel destinée à une manifestation doit se faire à l'aide du formulaire **« déclaration d'une manifestation ouverte au public »**